

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Plainte-pour-torture-en-France-Rumsfeld-de-passage-en-France-comme-si-de-ri-en-n-etait>

Plainte pour torture en France : Rumsfeld de passage en France comme si de rien n'était

- Empire et Résistance - Union Européenne - France -
Date de mise en ligne : mercredi 31 octobre 2007

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par Marc Thibodeau

[La Presse](#). Paris, Le mercredi 31 octobre 2007

L'ex-secrétaire à la Défense des Etats-Unis Donald Rumsfeld, qui était ciblé par une plainte pour « crimes de torture » déposée en prévision de sa venue vendredi en France, a pu quitter le pays au cours du week-end sans être importuné par la justice.

« Pour nous, la plainte est désormais caduque puisque M. Rumsfeld n'est plus là », a indiqué hier Laurence Abgrall, chargée de communications au parquet de Paris.

« Ce n'est pas facile de réagir en quelques heures dans ce type de dossier », a ajouté Mme Abgrall, en précisant que le procureur responsable avait entrepris vendredi des démarches auprès du ministère des Affaires étrangères pour déterminer si l'ancien haut responsable américain bénéficiait encore d'une immunité diplomatique.

Le président de la Ligue des droits de l'homme française (LDH), Jean-Pierre Dubois, qui était l'un des instigateurs de la démarche juridique, a indiqué hier qu'il n'était pas du tout étonné du dénouement de la démarche.

« Nous l'avons fait de manière symbolique puisque nous n'avions pas d'illusions sur la possibilité que les autorités françaises fassent leur devoir », a-t-il précisé.

« Même si Donald Rumsfeld sait sans doute qu'il peut compter sur la lâcheté des autres gouvernements, nous voulons qu'il soit contraint psychologiquement de se considérer comme quelqu'un qui peut être poursuivi en justice à tout moment », a déclaré le président de la LDH.

L'ancien haut responsable américain, qui participait vendredi matin dans la capitale française à un déjeuner organisé par les responsables locaux de la revue Foreign Policy, a toujours nié qu'il ait pu donner son aval à des pratiques d'interrogatoire assimilables à de la torture.

La plainte déposée en France relève de son côté qu'il a signé, en 2002 et 2003, plusieurs documents internes ayant permis l'usage de techniques d'interrogatoire plus musclés contre de présumés terroristes à Guantanamo. Ces techniques, dénoncées par la Croix-Rouge, auraient ensuite été importées en Irak, sur ordre de M. Rumsfeld lui-même.

Les organisations de défense des droits de l'homme avaient recueilli, à l'appui de la plainte, le témoignage de Janis Karpinski, officier qui était en charge de la prison irakienne d'Abou Ghraib à l'époque où plusieurs détenus irakiens ont été maltraités par des soldats américains.

L'émissaire envoyé de Guantanamo aurait notamment affirmé que les détenus devaient être « traités comme des chiens », souligne Mme Karpinski, qui était prête à témoigner en France dans un éventuel procès.

Convention internationale

La LDH pressait les autorités françaises d'agir contre l'ex-secrétaire à la Défense en vertu de la convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, qui permet aux pays signataires d'agir même contre des ressortissants d'autres pays.

Elle était soutenue par le *Center for Constitutional Rights*, une organisation d'avocats américains représentant plusieurs détenus de Guantanamo, qui a déjà tenté à deux reprises de faire arrêter M. Rumsfeld.

Le directeur de la version française de *Foreign Policy*, François Roche, a indiqué hier que M. Rumsfeld ne semblait pas au courant de la plainte française lors de son passage à Paris. Il ne « semblait pas ému outre mesure » par ailleurs de la présence d'une poignée de manifestants dénonçant sa présence.

Les invités au déjeuner ont discuté avec lui de la situation en Irak, en Iran, et de politique intérieure américaine sans aborder la problématique du traitement des prisonniers, souligne M. Roche. « Je trouve plutôt sain qu'il puisse venir et répondre aux questions plutôt que l'on se limite à essayer d'en faire une sorte de tortionnaire, allégation qui me paraît pour le moins exagérée », souligne-t-il.

M. Dubois dit espérer, avec ironie, que l'ex-secrétaire à la Défense continuera de recevoir de telles invitations. « Plus il sera invité, plus nous aurons l'occasion de le poursuivre », conclut-il.